

Histoire de Cosmébïo

et de la cosmétique naturelle et bio

par Rodolphe Balz • 15 avril 2008

La chimie, qui a connu des succès éclatants (les silicones, les fibres de carbone, les multitudes de produits à usage quotidien, les plastiques...), s'est vue confrontée à une prise de conscience de sa face cachée, qui apparaît notamment lorsqu'on la mélange ou l'utilise en relation avec des organismes vivants : en médecine, en cosmétique, en alimentation humaine ou animale, et comme fertilisant ou produit phytosanitaire pour les plantes.

Les catastrophes environnementales de pollution (marée noire, la catastrophe de Bhopal, l'agent orange...), d'alimentation et de santé (intoxications, farines animales), la maladie de Crofeld Jacob, l'affaire du sang contaminé, les OGM, etc, ont été autant d'incitations à la vigilance et à la réflexion sur les apports de produits de synthèse et leurs limites, qu'un initiateur d'intérêt pour les produits naturels qui ont accompagné l'humain durant toute son histoire.

Pendant cette longue histoire de la symbiose de l'Homme avec la Nature, la biologie humaine s'est adaptée et équipée d'outils de perception, d'analyse, d'assimilation ou élimination des produits et molécules provenant de la nature.

C'est sur ces réflexions scientifiques et leur bon sens et sur des préoccupations de prévention, de sécurité et de respect de l'environnement que les pionniers de la cosmétique naturelle et bio ont cherché à construire un nouveau cadre de travail.

HISTOIRE DE COSMEBIO

Bien sûr il y avait également la motivation de moraliser une partie de la publicité qui donnait l'impression que les produits contenaient une majorité d'extraits de plantes, alors que souvent il n'y en avait en réalité que moins de 1 % - c'est surtout le marketing qui était "vert".

Le versant positif fût une vraie mise en valeur des laboratoires, peu nombreux à l'époque, qui élaboraient de la cosmétique végétale avec des ingrédients bio présents de manière significative.

En 1993, au salon Marjolaine à Paris, nous avons proposé à un certain nombre de laboratoires cosmétiques et à l'association *Nature et Progrès* – qui était alors la seule référence en agriculture biologique – de nous rencontrer pour réfléchir à la possibilité d'un cahier des charges de la cosmétique bio.

La réunion à eu lieu sur le salon et a réuni une vingtaine de laboratoires, ce qui était fort encourageant. Cependant à la deuxième réunion nous n'étions plus que 5 entreprises, et à la troisième plus que 3 combattants. Nous dûmes nous rendre à l'évidence que la situation n'était pas encore mûre !

En 1999, nous reprîmes contact avec *Ecocert*, société de contrôle qui s'était développée suite au retrait de *Nature et Progrès* du projet de prise en charge du contrôle de la certification bio. Une première réunion eut lieu à Toulouse en 2000 à l'école d'agriculture, avec la présence de 25 laboratoires et *Ecocert*. La décision fût prise de s'atteler à un travail de rédaction d'un cahier des charges. Le groupe de travail qui résulta de cette rencontre regroupa une dizaine de laboratoires et une quinzaine de personnes dont une représentante d'*Ecocert*. Ce groupe resta stable et travailla de manière continue pendant 2 ans.

En faisaient partie par ordre alphabétique :

- les laboratoires :
 - **ALVEND** : M. Samuel GABORY
 - **ANNE-MARIE BOERLING France** : M. Michel KNITTEL
 - **EUROPLABO** : Mme Martine DIAB
 - **J. PALTZ** : M. Jacques PALTZ

- **PHYT'S** : Mmes VERLÉ et FABREGA
- **PROBIONAT** : M. Laurent LEFAUCHEUR
- **ROUVIERE** : Mme Marie-Claire MEYER
- **SANOFLORE** :
M. Rodolphe BALZ et P. LARTAUD
- **SICOBEL** : M. Nicolas FOUCHERE
- **WELEDA** :
Mrs Jean-Michel LIBION et Denis GREAFFLY
- **L'association BIO CONVERGENCE** (Paris) :
Mme Marie-Christine MONNIER
- **ECOCERT** : Mme Stéphanie BONHOMME
(ponctuellement M. Jean-Claude PONS)

Il est à noter pour ce groupe de travail qu'en fin de parcours M. Knittel se retira car le laboratoire *Anne-Marie Boerling* n'était pas prêt à suivre ce cahier des charges ; que Mme Marie Christine Monnier de *Bio Convergence* avait accompagné ce travail par intérêt pour la filière ; que Mme Marie-Claire Meyer du *Laboratoire Rouvière* vendait son entreprise à *Derma Développement*, dont André-Jean BRUN repris la collaboration au sein du groupe de travail et enfin, que l'entreprise *Ecocert*, spécialiste du contrôle et de la certification de l'agriculture biologique, ne connaissait pas la cosmétique.

Ce groupe se réunit régulièrement pour de grandes journées de travail à Paris et à Lyon surtout ; il a été confronté à 3 types de difficultés :

- 1) Dégager une vision commune de la filière de la cosmétique naturelle et bio : qu'est-ce ? Est-ce possible ? Jusqu'où aller ? L'historique et les cultures d'entreprises étaient fort différents et les débats quelquefois houleux. Sans cet accord général il aurait été impossible de passer à la deuxième phase (phase technique) ;
- 2) Se mettre d'accord sur des critères techniques, des définitions, des limites, et négocier les exceptions ;
- 3) La troisième difficulté était plus d'ordre psychologique mais d'autant plus délicate : le groupe était constitué d'entreprises concurrentes. Il fallait donc s'approprier, dépasser les préjugés et trouver un seuil de confiance suffisant, car sans confiance, aucun travail constructif sérieux n'est possible.

Je rends hommage à ce groupe qui petit à petit a développé des relations de réelle coopération, de res-

pect et d'amitié. Chaque responsable d'entreprise travaillait et faisait travailler ses collaborateurs de la Recherche et Développement entre les réunions, la somme d'échanges de courriers, mails... a été impressionnante.

Stéphanie Bonhomme, ingénieur agroalimentaire d'*Ecocert*, ne connaissait pas la cosmétique, et donc assumait le secrétariat avec beaucoup de patience.

Au printemps 2002, *Ecocert* souhaita que le rythme s'accélére pour pouvoir conclure le travail. Il apparût par la suite que la raison de ce coup d'accélérateur résidait dans le fait que *Qualité France*, sur l'initiative de quelques-uns de ses clients, travaillait également sur un cahier des charges de la cosmétique naturelle.

Le groupe de travail décida de se constituer en association professionnelle, les statuts de "Cosmébio" furent déposés en préfecture de Valence en avril 2002.

Après discussion, le groupe décida également de faire agréer le cahier des charges par le *Ministère de l'Industrie et de Commerce* car cela semblait crédibiliser l'ensemble de la démarche. En effet, si le cahier des charges était agréé, la DGCCRF (*Direction générale de la concurrence, de la consommation, et de la Répression des Fraudes*) pouvait intervenir ou être saisi en cas de non respect.

La charte de *Cosmébio*, qui correspond à la philosophie du cahier des charges, a été élaborée après la première année de travail en commun.

COLLABORATION AVEC ECOCERT

Cependant, nous ignorions que la loi française ne permettait pas à une structure associative d'être en charge du contrôle du cahier des charges, et demandait dans ce cas que le cahier soit "porté par un organisme certificateur" responsable de son contrôle.

C'est aussi qu'*Ecocert* est devenu porteur et s'est considéré d'une certaine manière comme propriétaire de ce cahier des charges. En réalité c'est une propriété intellectuelle collective.

La collaboration entre *Cosmébio* et *Ecocert* était à l'époque très bonne, et un accord de collaboration a même été signé.

Le groupe de travail, devenu l'association *Cosmébio*, aidait *Ecocert* à constituer les comités techniques et de certification ainsi qu'à tester son plan de contrôle dans nos entreprises.

Le plan de contrôle, élément important qui vient nécessairement compléter en aval un cahier des charges (ou référentiel) constitue l'apport original d'*Ecocert*.

Dans une certaine précipitation pour terminer le cahier des charges rapidement, certains chapitres difficiles ont été traités un peu superficiellement comme ceux sur "les conservateurs", ou sur certaines matières premières d'origine végétale comme "les tensio-actifs" ; nous avons demandé à *Ecocert* de les mettre à l'ordre du jour du comité technique.

Mais une fois tout ceci en place, il fallait procéder au contrôle et à la certification, et ce travail a été repoussé.

Le cahier des charges a donc été présenté à plusieurs responsables du Ministère, toujours de manière conjointe par *Ecocert* et *Cosmébio*. Il nous a été demandé d'y apporter des modifications pour une nouvelle soumission, qui donna lieu à l'acceptation fin 2002 et à sa publication au Journal Officiel au printemps 2003.

LES LOGOS

Cosmébio a déposé les deux logos "BIO" et "ECO" et le nombre de ses adhérents est rapidement passé de 10 à 20, puis à 30 laboratoires... et cela n'a cessé de croître jusqu'à aujourd'hui.

COLLABORATION AVEC QUALITE FRANCE

En 2005 Qualité France pris contact avec *Cosmébio*

et demanda à l'association si elle était d'accord pour relire son cahier des charges et faire les rectificatifs afin de le rendre conforme à la charte *Cosmébio* avant dépôt au Ministère. Ainsi, les entreprises certifiées d'après le cahier des charges *Qualité France* pourraient aussi bénéficier du logo *Cosmébio* si elles remplissent les conditions d'adhésion à l'association.

La demande de Qualité France fût acceptée en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale, en vertu du fait qu'une association professionnelle doit se "placer au dessus" des organismes de certification.

Cela a amené une deuxième possibilité de certification pour les entreprises adhérentes, mais cela a été mal vécu par *Ecocert*.

VERS UN CAHIER DES CHARGES EUROPEENS

Dès la reconnaissance officielle du cahier des charges français, le BDIH allemand qui avait terminé son cahier des charges sur la cosmétique naturelle depuis 1 an, nous a contacté pour discuter de points de convergence dans nos 2 démarches.

C'est de ces premières rencontres qu'est né le groupe de travail pour une harmonisation européenne du cahier des charges. Ce travail réunit autour des Français (*Cosmébio* et *Ecocert*) et des Allemands (*BDIH*), les Anglais (*Soils Association*), les Italiens (*AIAB* et *ICHEA*) et les Belges (*Bio Garantie*). Ce groupe se réunit régulièrement depuis 4 ans et est en train de finaliser le cadre d'un cahier des charges européen qui est abordé dans un article plus loin.